



Héritage gd mère paternelle

Par **cemoiupa**, le **04/11/2015 à 17:20**

Bonjour,
Nous avons appris mon frere et moi que notre gd mère était decedée et que nous héritions (notre père étant décédé depuis longtemps) avec notre tante.
Nous nous posons la question surtout sur les droits de mon frère qui a été adopté en adoption simple par notre beau père un peu avant ou au décès de notre père biologique je ne me souviens plus très bien celui ci étant petit et étant élevé par notre beau père. Il porte donc le nom de notre beau père. A t il le droit comme moi à la part d'héritage revenant à mon père ou pas ? Merci pour votre réponse

Par **Lag0**, le **04/11/2015 à 19:06**

Bonjour,
Avec l'adoption simple, l'adopté hérite à la fois de sa famille biologique et de sa famille adoptive, contrairement à l'adoption plénière où l'adopté hérite seulement de sa famille d'adoption.

Par **cemoiupa**, le **04/11/2015 à 19:34**

Merci pour votre réponse.

Par **amajuris**, le **04/11/2015 à 20:54**

mais la fiscalité peut être différente en application de l'article 786 du CGI.
renvoyer ce lien:
<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/6839-PGP.html>